

# L'Unapei apporte sa contribution à la réflexion sur L'ASSISTANCE SEXUELLE

Afin de poser les bonnes questions sur la pertinence de l'assistance sexuelle, l'Unapei a recueilli la parole des personnes concernées : personnes accompagnées, familles et professionnels. Un croisement de regards nécessaire pour saisir toute la complexité du sujet.

- Depuis de nombreuses années, l'Unapei a engagé **une réflexion sur l'accès à la vie affective et sexuelle** des personnes en situation de handicap qu'elle accompagne.
- Elle reconnaît le droit à l'intimité et à une vie affective et sexuelle comme **un besoin fondamental, facteur d'équilibre et de bien-être**.
- L'assistance sexuelle fait l'objet de **revendications** d'associations d'autoreprésentants et suscite **des attentes chez certaines personnes** accompagnées.
- Sur le terrain, familles et professionnels sont confrontés à **des demandes et à des situations très difficiles** qui les placent à la limite de l'éthique et de la légalité. En l'état actuel des choses, **la législation française interdit en effet ce type d'accompagnement** qu'elle assimile à la prostitution.
- Pour l'Unapei, s'il est légitime de s'interroger sur d'éventuelles évolutions légales concernant l'assistance sexuelle, celle-ci ne doit, dans tous les cas, être appréhendée que comme **une solution parmi d'autres dans la palette d'actions à mener** en matière d'apprentissage, d'accompagnement et de soutien.

**Forte de ces constats, l'Unapei souhaite apporter sa contribution au débat sur l'assistance sexuelle.**

## Triple expertise

# Une réflexion collective pour croiser les regards

**En mars 2021, l'Unapei a organisé des groupes de travail impliquant respectivement des personnes accompagnées, des représentants de familles et des professionnels.**

Au total, une quarantaine de personnes a participé à ces échanges. Chaque groupe a exprimé ses attentes, ses interrogations et parfois ses doutes sur l'assistance sexuelle.

Cette démarche permet de mieux cerner les enjeux mais aussi les limites de ce type d'accompagnement. À travers les paroles et les témoignages recueillis, l'Unapei ouvre des pistes pour faire avancer la réflexion sur le sujet.

- **La synthèse de ces groupes de travail est consultable sur [www.unapei.org](http://www.unapei.org).**

# Questionnement autour de l'assistance sexuelle

## ● Comment répondre à la diversité des situations et des attentes ?

Les publics susceptibles de recourir à ces services présentent des situations et des besoins très variés en termes d'apprentissage, d'aide à la prise de décision et d'accompagnement.

A titre d'exemple, on ne peut apporter les mêmes réponses à un travailleur d'Esat vivant dans son propre logement et à une personne polyhandicapée résidant en établissement.

## ● Quelles modalités d'intervention des parties prenantes ?

Professionnels, familles et représentants légaux évoluent dans un périmètre d'intervention particulièrement flou et doivent gérer, sans y être préparés ni outillés, des situations complexes parfois à la limite de la légalité. Quelle limite entre éducation à la sexualité et assistance sexuelle ? Comment accompagner sans dépasser les limites de l'intime ? Quelle place chacun doit-il occuper dans le processus d'évaluation et de décision ?

## ● Où placer le curseur entre protection et autodétermination ?

Les personnes accompagnées revendiquent de plus en plus le droit légitime de faire leur propre choix et de décider pour elles-mêmes, notamment concernant leur vie sexuelle. Quelle part de prise de risque accepter ? Comment les préparer à la prise de décision ? Comment les accompagner sans influencer leur choix ?

## ● Assistance sexuelle : quelle mise en œuvre concrète ?

Les modalités de mise en œuvre de l'assistance sexuelle soulèvent de très nombreuses interrogations sur le statut et la formation des professionnels concernés, le coût, les modalités de prise en charge et les lieux d'exercice de ces prestations.

**Pour l'Unapei, l'hypothèse de la mise en place d'un accompagnement de la personne dans les actes les plus intimes passe nécessairement par trois conditions préalables :**

- confier cet accompagnement à des professionnels dûment formés et agréés.
- tenir compte des spécificités propres à chaque personne accompagnée.
- inscrire ces prestations dans un cadre protecteur pour l'ensemble des parties prenantes.

## Des pistes de réflexion pour avancer

### Poursuivre le changement de regard sur la vie affective et sexuelle

La sexualité des personnes accompagnées est aujourd'hui envisagée comme un facteur de bien-être et d'épanouissement. Cette approche doit être encouragée à l'appui d'une démarche d'éducation et d'information qui conditionne la capacité d'autodétermination des personnes.



*« Je ne sais pas comment il faut faire. Je participe [à ce groupe] pour parler du sexe, de l'amour, pour savoir comment ça pourrait se passer avec les assistants sexuels »*  
(Une personne accompagnée)



*« L'assistance sexuelle est un point très précis dans le vaste domaine de la gestion de l'intimité et de la vie affective. (...) Les attentes peuvent aller du simple besoin d'affection (prendre la main) à l'acte sexuel proprement dit. »*  
(Un professionnel)

### Poser une définition commune de l'assistance sexuelle

L'assistance sexuelle ne peut s'arrêter à la sexualité génitale. Elle doit être envisagée comme un accompagnement plus large touchant à la découverte et à l'apprentissage du corps, de la sensorialité et à la recherche du bien-être.

### Envisager des interventions sur mesure

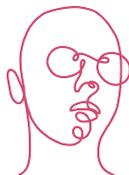
Face à la grande disparité des situations, il est nécessaire d'envisager une pluralité de modalités d'accès et un dispositif personnalisable.



*« Certaines personnes sont en capacité d'exprimer clairement leurs attentes, d'autres ne le peuvent pas. L'utilisation d'une grille d'évaluation ou des observations croisées (...) permettraient de s'assurer du réel besoin et du consentement de la personne. »* (Un professionnel)

## Miser sur une approche collective

Pour les personnes les plus en difficulté pour décider et exprimer leur choix (personnes polyhandicapées par exemple), la décision de recourir à l'assistance sexuelle ne peut être le fait d'une seule personne. Elle doit passer par une approche collégiale et interdisciplinaire.



*« Il faut être sûr de ne pas aller contre le consentement des personnes. J'ai besoin d'être sûre que cet accompagnement se fasse dans les meilleures conditions de sécurité. »*  
(Un parent)



*« Il faut arrêter la professionnalisation des sentiments. Il faut nous laisser prendre des risques, même s'il est difficile de nous lâcher. »*  
(Une personne accompagnée)

## Accepter la prise de risque comme condition de l'émancipation

L'autodétermination pose des limites à la volonté de protection et de contrôle. Aussi minime soit-elle, une forme de prise de risque doit être pleinement assumée.

## Une réflexion plus large sur l'autodétermination

Le débat sur l'assistance sexuelle renvoie aux réflexions actuelles du secteur médico-social quant aux conditions d'accompagnement nécessaires en vue de donner la possibilité à chaque personne, en fonction de ses capacités, de formuler ses choix et de décider pour elle-même.



*« En France, on devrait avoir le droit d'avoir le droit, le droit d'avoir le choix. »* (Une personne accompagnée)

**La synthèse complète des groupes de travail sur l'assistance sexuelle (40 pages) est disponible sur [www.unapei.org](http://www.unapei.org)**



Unapei

Union nationale des associations de parents,  
de personnes handicapées mentales et de leurs amis

15, rue Coysevox - 75876 Paris Cedex 18 - Tél : 01 44 85 50 50 - Fax : 01 44 85 50 60



Septembre 2022